

Les Irlandais à Québec au XIX^e siècle Représentants de la loi et délinquants dangereux?

Louis Turcotte

Numéro 88, hiver 2007

Les Irlandais au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6964ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turcotte, L. (2007). Les Irlandais à Québec au XIX^e siècle : représentants de la loi et délinquants dangereux? *Cap-aux-Diamants*, (88), 25–28.



■
Policiers de la ville de Québec en 1894. Photographie Philippe Gingras. (Archives et Bibliothèque nationale du Québec, P585,03,P1).

LES IRLANDAIS À QUÉBEC AU XIX^E SIÈCLE : REPRÉSENTANTS DE LA LOI ET DÉLINQUANTS DANGEREUX?

PAR LOUIS TURCOTTE

Les relations entre les Irlandais catholiques et les Canadiens français de Québec sont, au XIX^e siècle, plutôt ambiguës. L'histoire de leur cohabitation est traversée d'épisodes de collaborations et de conflits. La compétition existant entre eux sur le marché du travail constituait l'un des principaux obstacles à des rapports plus harmonieux. Cette rivalité contribuait à alimenter dans l'esprit de plusieurs Canadiens français certains stéréotypes négatifs à l'endroit des Irlandais. Un bon exemple de ces préjugés nous est donné par le docteur Albert Jobin (1867-1952) dans son *Histoire de Québec*. Ce dernier n'hésitait pas à dépeindre les Irlandais comme la « terreur des Québécois », en véhiculant l'image de l'Irlandais bagarreur au tempérament plus violent et sournois que celui du Canadien français.

Il est nécessaire de rappeler ici que ce genre d'idée circulait un peu partout en Amérique du Nord. Toutefois, les conséquences concrètes de ces discours sur la situation des Irlandais pouvaient différer fortement d'une ville à l'autre. En effet, selon l'historien Robert J. Grace, la ville de Québec constituait un milieu relativement accueillant pour les Irlandais catholiques. Contrairement à ce qui pouvait s'observer dans les villes anglo-protestantes du Haut-Canada et des colonies atlantiques, les Irlandais catholiques de Québec étaient assez bien intégrés aux sphères socio-économiques et politiques de la ville (Grace, 2003). Toujours selon Grace, la

forte présence des Irlandais au sein de la police de Québec constituait une des manifestations de cette intégration réussie, sachant qu'à Toronto, St John (Nouveau-Brunswick) ou Hamilton, des groupes liés au mouvement orangiste s'opposèrent longtemps à leur admission dans les forces policières.

LA PLACE DES IRLANDAIS DANS LA POLICE MUNICIPALE, 1838-1900

Ainsi, au moment de la réorganisation de la police municipale de Québec en 1838, même si les francophones comptent pour 60 % de la population de Québec, les Irlandais occupent une place largement dominante à l'intérieur des forces policières, avec 81% des effectifs (McCulloch, 1990). Les raisons exactes de ce déséquilibre restent à éclaircir, mais il se peut que l'appartenance des dirigeants de la police à la communauté anglophone ait favorisé l'embauche des Irlandais. Pensons, par exemple, à Robert-Henry Russel, chef de la police municipale de Québec de 1838 à 1858, ou encore à d'autres personnages tels que les surintendants de police Thomas Ainslie Young (1838 à 1843), William King McCord (1847 à 1852) ou John McGuire (1852 à 1858), lui-même Irlandais catholique.

Ce n'est qu'après 1858 que les Canadiens français seront admis en plus grand nombre parmi les forces policières. Toutefois, leur intégration s'effectue progressivement. De fait, en 1870, les Irlandais com-

UN APERÇU DES CONFLITS ENTRE POLICIERS ET CITOYENS À QUÉBEC, 1860-1900

Dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les policiers de Québec sont parfois impliqués dans des conflits plus ou moins violents avec des citoyens. Entre 1860 et 1900, on dénombre annuellement de 45 à 120 conflits officiellement rapportés par les policiers dans les archives judiciaires ou dans les statistiques de la police.

Ces incidents font l'objet de plaintes de la part des policiers, qui cherchent à dénoncer des assauts et des actes d'opposition dont ils auraient été victimes. Dans certains cas, il s'agit d'insultes ou de critiques dirigées contre des constables. Elles peuvent mettre en doute la pertinence d'une arrestation, ou encore ridiculiser la crédibilité des policiers comme représentants de la loi en raison d'un manque de discernement, de courage ou de virilité. Citons, par exemple, la plainte du constable irlandais Mile M. Burke, qui accuse, en novembre 1870, le commis James Sewill de lui avoir dit « [that] he would not take up a man, but only boys [...] » à la suite de l'arrestation d'un enfant qui lançait des balles de neige. Dans d'autres cas, l'opposition populaire se manifeste par des gestes beaucoup plus violents, comme dans la plainte déposée contre Michael Delaney, en mai 1880. Ce dernier aurait été traduit devant le *recorder* pour avoir mordu un constable et frappé son collègue « [...] in the privates [...] » lors de son arrestation au marché Champlain. Dans d'autres situations, plus rares, les policiers sont littéralement assaillis par plusieurs individus, souvent des marins ou des soldats, qui cherchent à empêcher l'arrestation d'un des leurs.



■ Poste de police de la rue Hermine, vers 1897. Photographie de Fred C. Würtele. (Archives et Bibliothèque nationale du Québec).

posent encore 33% des effectifs policiers. Lorsqu'on leur additionne les policiers anglais, canadiens-anglais et écossais, la proportion d'anglophones au sein de la police de Québec grimpe à 51 %. Rappelons qu'en 1870, ceux-ci ne représentent que 29 % de la population de la ville. Cette place privilégiée donnée aux agents de police anglophones, même si elle tend à diminuer par la suite, demeure importante jusqu'à la toute fin du XIX^e siècle. Ainsi, vers 1900, les anglophones comptent toujours pour 31 % du personnel policier, alors qu'ils ne représentent plus que 15 % de la population de Québec. On peut donc estimer qu'entre 1858 et 1900, ce groupe, dominé par les Irlandais catholiques, est deux fois plus nombreux au sein de la police municipale que ne le justifie son poids dans la population de Québec. Le profil ethnolinguistique de la police de Québec que nous venons de brosser soulève donc plusieurs questions.

En effet, quelles conséquences ce déséquilibre entraîne-t-il sur la qualité des rapports entre la police et les citoyens de Québec entre 1860 et 1900? Les Canadiens français acceptent-ils d'être « policés » par des anglophones, en particulier par des Irlandais? De même, les rapports de la communauté irlandaise avec la police de Québec s'en trouvent-ils facilités? L'examen des conflits entre policiers et citoyens survenus durant cette période nous permettra d'entrevoir une partie de la réponse.



Scène d'affrontement entre des travailleurs d'origine irlandaise et des Canadiens français, rue Champlain à Québec, le 15 août 1879. (*L'Opinion publique*, 3 septembre 1879).

TENSIONS ETHNIQUES ET CONFLITS POLICE - COMMUNAUTÉ

Bien entendu, plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer l'éclatement de ces situations. Cependant, tous n'ont pas la même importance. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, seule une minorité de disputes entre policiers et citoyens pourraient être imputées à des tensions entre Irlandais et Canadiens français (ou entre anglophones et francophones). De fait, lorsque l'on prend en considération l'identité des policiers et des citoyens impliqués dans ces conflits, on constate, selon les années, que dans 60 % à 70 % des cas, les protagonistes appartiennent au même groupe ethnolinguistique. Ainsi, les relations police - communauté, telles qu'elles se déroulent entre 1860 et 1900, ne constituent pas un terrain d'affrontement entre Canadiens français et Irlandais.

LA LUTTE CONTRE L'IVRESSE PUBLIQUE

La cause principale de ces conflits résiderait plutôt dans la volonté policière de réprimer ou de prévenir certains écarts de conduite dans l'espace public. Cette démarche de prévention et de régulation sociale cible un comportement bien particulier : l'ébriété publique. De fait, l'arrestation des ivrognes incarne l'essentiel de l'activité répressive de la police de Québec entre 1838 et 1900. Dans la mesure où l'ivresse était perçue comme étant à la racine de plusieurs infractions, telles que les vols, les bagarres, les meurtres etc., l'arrestation pour ivresse pouvait être entendue comme une manière de prévenir le désordre et le crime.

C'est donc au cours de ces arrestations qu'aurait éclaté la grande majorité des conflits entre policiers et citoyens. Ces citoyens, accusés d'avoir ouvertement contesté l'autorité policière, sont pratiquement tous des hommes de condition modeste. Ils exercent des métiers tels que journalier, cordonnier, commis, etc. D'une certaine manière, ces individus reflètent l'état d'esprit des travailleurs pauvres à propos de la lutte contre l'ébriété publique, ressentie comme une atteinte à leurs loisirs et leur liberté. Cependant, la lourdeur des amendes et des peines de prison imposées par la cour du *recorder*, qui prend généralement le parti des policiers, contribue probablement à réfréner les humeurs belliqueuses de la plupart de ces supposés « ivrognes », d'où le petit nombre de conflits jugés devant les tribunaux.

DES POLICIERS IRLANDAIS POUR SURVEILLER LES IRLANDAIS

Par ailleurs, même si les disputes entre policiers et citoyens sont principalement imputables aux arrestations pour ivresse, il n'en reste pas moins que la dimension ethnique demeure très importante. En effet, les anglophones, principalement ceux



d'origine irlandaise, sont beaucoup plus fréquemment impliqués dans des conflits avec la police que leurs concitoyens francophones. Entre 1860 et 1900, les anglophones de Québec connaissent deux fois plus d'accrochages avec les policiers que ne le justifie leur importance démographique. En contrepartie, les Canadiens français sont constamment sous-représentés à l'intérieur de ces incidents.

On observe une tendance similaire dans les statistiques d'arrestations de la police. Celles-ci montrent que les anglophones, en particulier les Irlandais, subissent beaucoup plus d'arrestations que les Canadiens français en proportion de leur poids démographique. Par exemple, en 1870, 33 % des hommes et 65 % des femmes arrêtés par les policiers sont d'origine irlandaise. En comparaison, les Canadiens français ne représentent, à cette date, que 44 % des hommes et 24 % des femmes mis en état d'arrestation. Il saute aux yeux que ces chiffres sont en décalage avec la composition linguistique de la population de Québec, alors composée de 29 % d'anglophones et de 71 % de francophones. Les Canadiens français ne semblent donc pas trop souffrir de la présence accrue des anglophones au sein de la police. À ce propos, il est plausible de croire qu'ils subissent une pression policière moindre que leurs concitoyens irlandais.

Paradoxalement, le grand nombre de policiers anglophones pourrait avoir contribué à la surreprésentation des Irlandais parmi les personnes mises en état d'arrestation de même que parmi les acteurs des conflits police - communauté. En effet, il semble que les dirigeants de la police de Québec aient cherché à minimiser les risques d'affrontement entre policiers et citoyens appartenant à des groupes ethnolinguistiques différents. Pour ce faire, ils auraient trouvé judicieux de poster des policiers anglophones dans les secteurs où ils sont présents en plus grand nombre, tout en faisant de même

Poste de police de Saint-Roch (Québec), vers 1895 (coin des rues Jacques-Cartier et Saint-François). (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, Ph93-1121).

pour les francophones. Il est également vraisemblable de croire que les statistiques d'arrestations produites par le service de police, qui attribuent une large part de la criminalité aux Irlandais, aient conduit les autorités municipales à engager plus de policiers anglophones.

CONCLUSION

Entre 1860 à 1900, les policiers anglophones, majoritairement d'origine irlandaise, sont proportionnellement deux fois plus nombreux au sein de la police que ne le justifie leur poids dans la population de Québec. Ils sont aussi deux fois plus présents dans les conflits entre policiers et citoyens, lesquels opposent majoritairement des protagonistes appartenant au même groupe ethnolinguistique. De plus, les Irlandais sont fortement surreprésentés parmi les personnes arrêtées chaque année par la police de Québec.

Il semble que cet état de choses soit en partie attribuable au surnombre de policiers irlandais. Leur place au sein des forces constabulaires répondrait ainsi à un double objectif : faciliter l'acceptation de la police par la communauté irlandaise tout en la surveillant de manière plus soutenue. Au final, la présence de nombreux Irlandais dans la police de Québec aboutit à des résultats très similaires à ceux que l'on observe dans les villes où les anglo-

protestants dominent les rangs de la police : criminalisation accentuée des Irlandais et rapports tendus avec la police. ☹

■
Louis Turcotte est diplômé en histoire de l'Université Laval.

Pour en savoir plus:

Gérald Gagnon. *Histoire du Service de police de la ville de Québec*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1998, 188 p.

Robert J. Grace. « *Irish Immigration and Settlement in a Catholic City: Québec, 1842-61* », *Canadian Historical Review*, 84, 2, June 2003, p. 217-251.

Albert Jobin. *Histoire de Québec*, Québec, 1947, 366 p.

Michael McCulloch. « *Most Assuredly Perpetual Motion: Police and Policing in Québec City, 1838-58* », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. 19, n° 1-2, 1990, p. 100-112.

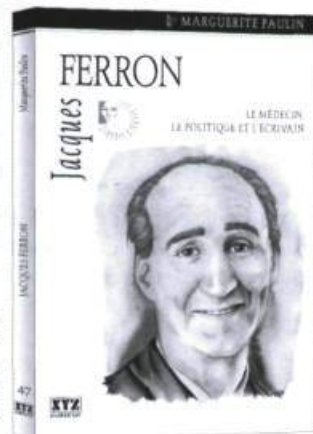
Louis Turcotte. *Les conflits entre policiers et citoyens à Québec, 1870-1900*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, (inédit).

L. N. Voyer et H. Heigham. *Premier rapport sur L'État de la Police Provinciale de Québec pour les 8 derniers mois de 1870 et l'années 1871*, Québec, 1872. 102 p.

Archives de la Ville de Québec, Cour du recorder, VM 11-2-7-6, 2 FF 10. Penal Book, 20 sep.-31 déc. 1870, 02-11-1870; *Ibid.*, VM 16-1-7-1, 2 FF 20. Penal Book, 1^{er} jan. 1879-18 oct. 1882, 25-05-1880.

Les grandes figures

XYZ
éditeur



Écrivain adulé, médecin des pauvres, fondateur du Parti Rhinocéros, négociateur pour les membres du FLQ, Jacques Ferron était un personnage immense... qui se voyait petit !

Marguerite Paulin Jacques Ferron

Le médecin, le politique et l'écrivain

Récit biographique • 168 p. • 18 \$



XYZ éditeur • 1781, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z1
Téléphone : (514) 525-2170 • Télécopieur : (514) 525-7537
Courriel : info@xyzedit.qc.ca • www.xyzedit.qc.ca



**La Société de généalogie de Québec,
vouée à la promotion de la recherche
en généalogie et à l'histoire des
ancêtres depuis 1961.**

Double cliquez sur vos ancêtres!
Recensements 1851-1871-1901
Ville de Québec
cd-rom - 25\$

Société de généalogie de Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault, local 4266,
Cité universitaire Laval, Sainte-Foy (Qc)
Tél.: (418) 651-9127 • Téléc.: (418) 651-2643
sgq@total.net • www.sgq.qc.ca